



ASSOCIATION ACTION SOLIDARITE MADAGASCAR

(Association loi de 1901)

RAPPORT ANNUEL 2022

Rapport réalisé conformément aux obligations mentionnées dans les statuts adoptés le 27/02/2019, articles XII, XV, XVIII, XIX. L'objet social de l'association est mentionné dans l'article III des statuts. Avec le concours des Caisses régionales Groupama et de Groupama Assurances Mutuelles, ses missions principales sont de soutenir, coordonner, vérifier et promouvoir les actions solidaires menées à Madagascar par les associations *Action Solidarité Madagascar* implantées dans les départements et régions françaises. L'association nationale peut réaliser des actions en direct à Madagascar et nouer des partenariats.

Le rapport annuel est composé d'un rapport d'activité et d'un rapport financier (rapport moral).

Table des matières

RAPPORT d'ACTIVITE	2
Etat des adhérents au 31 décembre 2022.....	2
Activités en 2022.....	2
Organisation/fonctionnement.....	2
Relation avec la Biscuiterie de l'Abbaye	3
Vie des associations et de leurs projets	4
Perspectives	8
RAPPORT FINANCIER	10
Présentation des recettes.....	10
Présentation des dépenses	10
Position du compte BNP Paribas	11
Perspectives	11

RAPPORT d'ACTIVITE

Etat des adhérents au 31 décembre 2022

- Au 31 décembre 2022, les adhérents sont au nombre de 34, soit un nombre équivalent à la fin de l'exercice 2021.
- 12 membres fondateurs. Les membres fondateurs sont les 9 Caisses régionales Groupama ainsi que Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Océan Indien et Forêts Assurances-Misso.
- 22 membres actifs, qui sont des partenariats Groupama et Générations Mouvement : les 21 associations sous la dénomination « Action Solidarité Madagascar » (les associations 77-IdF, Oise-Somme, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Aveyron-Lozère, Landes, Corrèze, Pas-de-Calais, Aube, Orne, Sarthe, Eure, Eure-et-Loir, Manche-Calvados, Mayenne, Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Méditerranée, Rhône-Alpes Auvergne, Océan indien) et la Fédération nationale de Générations Mouvement.

Activités en 2022

L'exercice 2022 a été marqué d'une part, par la formalisation d'un partenariat avec l'agri-agence FERT, d'autre part par la reprise des voyages sur place à Madagascar après deux ans d'interruption.

Organisation/fonctionnement

- **Réunion des instances** : le conseil d'administration de l'association s'est réuni le 24 février (pas de conseil extraordinaire cette année) et l'AG le 5 juillet ; cette dernière s'est déroulée complètement en présentiel pour la deuxième fois depuis 2019. C'est à l'issue de cette AG qu'est intervenue la signature de la convention de mécénat avec l'association FERT – voir partie Vie des associations et leurs projets. A l'issue également de l'AG de juillet, des kakémonos et oriflammes siglés Action Solidarité Madagascar ont été distribués aux représentants des associations.
- **Montant des cotisations** : il n'y a pas eu de modification pour l'exercice 2022 du montant de la cotisation annuelle, qui reste donc fixé à 1.000 euros par membre fondateur ; pour rappel, les membres actifs ne paient pas de cotisation.
- **Désignation d'un nouveau vérificateur des comptes en 2022**, M. Philippe Ghestem.
- **Souscription d'une assurance RC pour l'association nationale** : il s'agit d'un contrat COHESION souscrit auprès de Groupama Paris-Val de Loire, CL des COOP et OPA. Elle concerne l'assurance des responsabilités, la défense des droits et des intérêts et les accidents corporels ; le montant de la cotisation annuelle est de 530 euros TTC. Cette assurance RC sera complétée en 2023 d'un contrat avec Mutuaide pour l'assurance/assistance des voyages sur place.
- **Organisation de deux voyages collectifs en 2022** : 2022 était l'année de la reprise de la possibilité de voyager sur place, depuis la crise Covid ; après une interruption de deux années, cela justifiait l'organisation de deux sessions cette année, pour reprendre le contact avec le terrain et visiter le plus possible de sites et de faire des rencontres.
La quasi-totalité des projets en cours ou envisagés a pu être ainsi visitée :
Le premier voyage s'est déroulé du 9 au 17 avril, avec les représentants des associations 77-IdF, Sarthe, Eure, Haute Vienne, Corrèze, Oise-Somme, Gironde, Dordogne, et Générations Mouvement-Fédération nationale ;
le deuxième voyage s'est déroulé du 29 octobre au 6 novembre, avec les représentants des associations Océan Indien, Rhône-Alpes Auvergne, Aube, Pas-de-Calais, Loire Atlantique, Landes, Mayenne, Orne, et un représentant de Groupama Grand Est pour Vozama, et deux experts en matière forestière (représentant la Société Forestière Groupama et Forêts Assurance-Misso).
L'association Méditerranée n'a pu faire le déplacement, mais le site a pu être visité et le docteur Raphaël est venu nous présenter à Tana les avancées du projet soutenu. De même pour l'association Aveyron-Lozère, le site a pu être visité.
Manche-Calvados et Ille-et-Vilaine ont effectué des voyages séparés.
L'association Eure-et-Loir n'a pas délégué de représentant.

- **Point fiscal.** Il a été rappelé aux associations la nouvelle obligation de déclarer à partir de cette année sur un site de l'administration fiscale le montant global des dons reçus et le nombre de reçus fiscaux émis correspondant. Il n'y a pas à déclarer les identités des donateurs.
Un nouveau modèle de reçu fiscal a été communiqué aux associations. Il résulte de l'article 238 bis 5bis du CGI uniquement pour les dons réalisés par les entreprises à compter du 1er janvier 2022 ; le bénéfice de la réduction d'impôt mécénat est subordonné à la condition que le don fasse l'objet d'un reçu fiscal répondant à un modèle fixé par l'administration et attestant la réalité des dons et versements.
Par ailleurs, à la suite des échanges intervenus en AG de juillet au sujet de l'écart de valeurs qu'il pourrait y avoir entre celles sur les reçus fiscaux et celles des documents douaniers s'agissant de marchandises reçues en don par les associations, une note de la direction fiscale du groupe a été communiquée aux représentants ; en synthèse, la valeur qui peut être retenue est celle de la « méthode comparative » qui consiste à prendre en compte la valeur réelle (le régime fiscal du mécénat repose lui davantage sur un principe de coût de revient).

Relation avec la Biscuiterie de l'Abbaye

- Les ventes de boîtes de gâteaux de la Biscuiterie de l'Abbaye, basée dans l'Orne, sont une source de financement essentielle pour les actions solidaires menées par les associations.
- A la suite de discussions menées sur plusieurs mois en 2020 avec la Biscuiterie de l'Abbaye afin d'établir avec ce partenaire un cadre contractuel qui n'existait pas à ce jour, un contrat de fourniture de gâteaux a pu être signé en 2021 et qui est conforme aux souhaits des deux parties.
Les objectifs et caractéristiques de ce contrat :
 - Sécuriser le partenariat, notamment l'approvisionnement et les règles de commandes,
 - Libérer Groupama Centre-Manche de la gestion des commandes,
 - Cadrer la distribution, seules les associations membres pourront dorénavant passer commande, gage de la bonne utilisation des boîtes.
- La Biscuiterie a repris la gestion complète des commandes et les traite désormais sur 3 dates butoirs, afin d'éviter une dispersion des dates et des lots, ce qui serait difficile à gérer. Un comité de suivi paritaire a été créé afin de faire un point annuel sur le partenariat.
Il s'agit bien d'un contrat de fourniture de gâteaux et non d'un contrat commercial ou d'une convention de mécénat.

Comité annuel avec la Biscuiterie en juin 2022

- Une deuxième rencontre (après celle du 24 juin 2021) de représentants de l'association avec le Directeur commercial de la Biscuiterie a eu lieu sur leur site le 1er juin 2022. La Direction nous a fait état de la bonne santé de l'entreprise, malgré les grandes difficultés conjoncturelles.
Les commandes sont en recul depuis deux ans assez logiquement compte tenu du contexte.
- Evolution des boîtes dans les mois à venir, à partir des commandes d'automne 2022 :
 - Création d'une boîte à sucre de 300 gr, avec 9 sachets - assortiment de biscuits, un nouveau design, ce nouveau format de boîte était très demandé par les associations ;
 - Changement de design de la grande boîte ¼ également – *sera fait en 2023* ;
 - Maintien du décor pour les petites boîtes, avec juste un changement de couleurs – *en 2023 également*.
- Les prix seront arrondis, pour plus de facilité pour les associations.
- Un nouveau système de palettes va être testé avec les associations, afin de ne plus utiliser les palettes actuelles, trop fragiles, qui s'écrasent et abîment donc des boîtes ; de nouvelles palettes, plus solides, seront mis à disposition des associations en prêt, avec une utilisation tournante.
- La troisième date butoir de prise de commandes est décalé au 15 octobre, et non plus le 30 septembre, les deux autres dates inchangées.

Volume des commandes et sujet du prix

- Le volume des commandes est en forte baisse depuis la crise Covid de 2020 (les années d'avant crise étaient à 60.000 boîtes environ), les associations devant faire face aux restrictions réglementaires pour organiser des opérations de vente ; ainsi, en 2022 : légère progression du nombre de boîtes, à 30.820 (29.368 en 2021), dont :

- 20.530 boîtes oiseaux (22.968 en 2021)
 - 4.704 sucrettes (4.204 en 2021)
 - 3.672 nouvelles boîtes sucre
 - et 1.914 camions-brousse (2.196 en 2021)
- > Soit, 74.418,68 euros reversés aux associations, en nette progression par rapport à 2021 (67.263,96 euros, mais cela reste en retrait par rapport aux années antérieures, 79 649,16 € euros en 2020, 118.592,54 euros en 2019).
- Les associations ont fait part de leur difficulté à commander les produits compte tenu de l'évolution des tarifs.
- Les prix des boîtes sont certes en forte augmentation, mais c'est du fait des pressions inflationnistes sur les aliments et les emballages. Les tarifs sont vus au plus près avec la Biscuiterie, qui ne fait pas de marge sur ce type de production.
- La nouvelle boîte Sucre est à un prix particulièrement attrayant, 7 euros.
- Les grosses boîtes sont certes passées à 12 euros, mais la ristourne est maintenue à légèrement plus de 2 euros ; les boîtes sucrette sont certes à 11 euros, mais la ristourne est à plus de 4 euros.
- Rappelons que l'organisation d'un circuit de retour des boîtes, vidées et donc garnies de fournitures pour les Malgaches par les acquéreurs des boîtes, est du ressort exclusif des associations, avec leurs partenaires Groupama et Générations Mouvement en région. Cela reste à ce jour hors contrat avec la Biscuiterie. Certaines associations mènent ce type d'action.

Vie des associations et de leurs projets

Comme évoqué au point Organisation/fonctionnement du présent document, les voyages organisés en 2022 étaient importants pour renouer avec le terrain et nos interlocuteurs – la plupart des sites des projets ont pu être visités.

Association nationale : soutien à l'agri-agence FERT dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de l'aide alimentaire apporté aux collèges

FERT est une agri-agence, sous forme d'une association, créée par des organisations céréalières françaises il y a 40 ans, qui accompagne des agriculteurs dans une dizaine de pays en développement dont notamment à Madagascar. 60 organisations de producteurs agricoles et plus de 2500 organisations locales sont accompagnées par des services concrets. FERT partage avec nous les mêmes valeurs et l'origine agricole.

FERT mobilise notamment des responsables professionnels et techniciens agricoles dans une démarche de solidarité pour partager leur expérience d'engagement professionnel et de gestion de leurs organisations.

Le Conseil de l'association nationale a accordé, le 19 octobre 2021 une subvention à FERT d'un montant de 12 000 € pour soutenir les familles des jeunes scolarisés dans les collèges agricoles Fekama affectées par les conséquences de la crise sanitaire et par une importante sécheresse dans plusieurs régions de Madagascar. Cette subvention versée le 10/11/2021 a bénéficié, pour l'année scolaire 2021/2022, à quatre collèges : Befandriana (région Sofia), Ambalavao (région Haute Matsiatra), Ambondromisotra (région Amoron'i Mania), Manganoro (région Alator Mangoro).

Le bilan de cette action nous a été adressé par FERT au terme de l'année scolaire 2021-2022 ; il est très encourageant ; ainsi, selon les propres termes du rapport de FERT : « ...le Conseil d'Administration de Fekama, en concertation avec FERT et Fifata et grâce à la subvention de l'association Action Solidarité Madagascar, a décidé de prendre en charge une partie du riz normalement apporté par les familles, sachant que les collèges agricoles étaient eux-mêmes confrontés à des difficultés financières liées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires (huile, sucre...) cette année. Le budget alloué à la cantine a été géré avec beaucoup d'attention pour assurer une bonne alimentation des élèves tout au long de l'année scolaire malgré ces difficultés.

.....

Les élèves sont satisfaits de la quantité et de la qualité des aliments aux collèges ; cela constitue une source de motivation pour eux. Ils peuvent suivre la formation avec force et bonne santé. Cette année, grâce à l'appui que les collèges Fekama ont reçu, les élèves ont pu suivre une formation en toute quiétude. Les parents étaient soulagés que leurs enfants mangent bien au collège malgré les difficultés auxquelles ils ont dû faire face. La cantine

au collège allège les dépenses des parents et contribue aussi à d'autres bons résultats : baisse de l'absentéisme et des abandons. »

Au-delà de l'opération exceptionnelle financée fin 2021, l'association nationale a souhaité développer un partenariat de plus long terme. Après en avoir échangé avec FERT, Laurent Poupart a proposé en 2022 que l'association nationale concoure au projet d'« Amélioration des pratiques agricoles pour contrer les effets du changement climatique en région Ihorombe à Madagascar ».

Les partenaires sur place de FERT sont :

Fifata (www.fifata.org) fédère des Organisations paysannes régionales (OPR) de 11 régions de Madagascar. Pour renforcer ces OPR et les services à leurs membres, Fifata a progressivement créé, en partenariat avec FERT, des Organisations paysannes spécialisées (OPS) dans différents domaines : Ceffel pour le développement de la filière fruits et légumes et l'agroécologie, Cap Malagasy pour le conseil agricole de proximité, Fekama pour la formation/insertion des jeunes en agriculture, Formation Leader Paysan et Formagri pour la formation des jeunes leaders, Cecam pour l'épargne et le crédit et Sif pour l'accès au foncier. L'ensemble de ce dispositif (OPR & Fifata + OPS) constitue le groupe Fifata et travaille au service d'une même vision « pour une agriculture familiale, professionnelle, compétitive et qui s'agrandit ». Au total, le Groupe Fifata représente, en 2022, environ 300 000 exploitations agricoles familiales et 6 000 organisations paysannes de base et constitue un des principaux mouvements paysans organisés à Madagascar.

Soa Gny Mivaotsy (SGM) est une organisation de producteurs de la région Ihorombe située dans la partie sud de Madagascar. Elle est née de la volonté des producteurs de la région de développer des services utiles pour le développement de leurs exploitations. Elle est membre de Fifata qui en a accompagné le développement depuis sa création en 2015. SGM regroupe 1 420 membres (soit 7 500 personnes bénéficiaires en comptant les membres des foyers), regroupés au sein de 3 unions filières régionales (poulet, poisson, maraichage) et 158 OP locales. SGM dispose aujourd'hui d'un Conseil d'administration de 9 membres et d'une équipe de 4 salariés : 3 techniciens, 1 secrétaire-comptable.

Le soutien financier de l'association Action Solidarité Madagascar permet de soutenir SGM pendant 3 ans, dans son action de formation de 110 « paysans relais », en agroécologie et arboriculture, les 1420 membres de SGM bénéficiant des services de ces paysans et plus largement leur famille.

Le soutien financier est à hauteur de 45.000 € sur trois ans, soit 3 versements de 15.000 euros à FERT sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Le premier versement a été effectué le 8 juillet 2022, dans la foulée de la signature du partenariat entre l'association et FERT à l'issue de l'AG du 5 juillet 2022.



Laurent Poupart et Thibaut de Fouchécour ont rencontré sur place, lors du voyage d'avril, les interlocuteurs du projet, dans la région d'Ihorombe. Les échanges terrain ont mis en lumière l'importance des actions à mener pour l'amélioration des pratiques agricoles afin de contrer les effets du changement climatique.

4 rapports d'étape nous ont été adressés par FERT au cours de 2022 ainsi qu'un bilan annuel technique. L'équipe que nous finançons a mené de nombreuses missions de formation s'agissant notamment des services aux membres de SGM (amélioration de la gestion des exploitations, de la production, de la commercialisation) et de la protection de l'environnement (formation des pépiniéristes notamment).

Association nationale : soutien au projet pilote d'Ampéfy, réussir en faisant travailler ensemble les acteurs locaux

Axé sur l'éducation, la santé, l'écologie, le projet a démarré en 2022, 3.000 euros seront versés par an, sur 3 ans – premier versement effectué le 21 juin 2022 –, pour financer les actions de l'association locale « 3A » (Association des Amis d'Ampefy, qui couvre 13 villages) dont la formation des enseignants et des parents d'élèves, qui seront ainsi « moteur » dans la formation de leurs enfants ; un projet qui rassemble toutes les parties prenantes, dont les écoles, les parents d'élèves, les structures de santé. Des équipements sont prévus pour l'hôpital et les écoles.

Ainsi par exemple : concernant l'école primaire publique, 2 classes des élèves de 8 et 7èmes ont été repeintes et de nouveaux bancs ont été installés à la rentrée. Au collège, agrandissement d'une des salles de classe et paiement d'un enseignant informatique. Pour le CSB (Centre de Santé de Base), réfection du toit de la salle des maladies importantes et renforcement des socles du bâtiment, et nouvelle pompe à eau installée en juin.

Les projets des associations départementales et régionales¹ :

Les associations départementales ou régionales ont continué en 2022 les réalisations des projets, dans des conditions souvent difficiles.

La synthèse ci-dessous ne prétend pas être exhaustive mais donne à voir la variété et la profondeur de l'engagement des associations.

Association Ille-et-Vilaine. 3 volets : Centre de Formation Rurale, reboisement, CUMA.

J.-Y. Tessier travaille à la reprise en main du CFR qui n'est plus dirigé sur place depuis bientôt deux ans, à la suite du départ de la directrice et de la crise Covid. S'ajoutent les impacts des cyclones.

Remise à plat donc du fonctionnement du CFR – voyage sur place en mai 2022. En vue : formation des cadres (en utilisant une filiale de FERT) et apport équipement de matériels. Objectif également de retrouver des acheteurs et des clients pour la production de fromages.

Arrivée d'un container, avec des équipements agricoles, médicaux, et pour les salariés du CFR.

Poursuite du projet de reboisement à Fiana et un nouveau projet de grande ampleur est à l'étude [2 millions de plans pour 15.000 foyers].

Un projet de CUMA dans le Sud, dans la région des baobabs qui ont été détruits par les Chinois, pour des cultures autour du maïs et de céréales.

Association Loire Atlantique. Soutien d'un foyer dédié aux enfants handicapés à Vohipeno (Père Eymeric), 5000 euros/an, 3 niveaux de classe pour 160 enfants. Accompagnement des enseignants, financement de fournitures à acheter sur place. Les enfants diplômés repartent avec leur machine à coudre. Tout un écosystème se développe (menuiserie, cordonnerie...).

Associations du périmètre de Centre-Manche. Envoi de containers en septembre 2022 ; le sujet du renouvellement des générations des responsables des projets, dont le père Elio, se pose de plus en plus. D'autres sources de financement sont par ailleurs à trouver, via le mécénat d'entreprises ou autres.

Il est important d'assurer le fonctionnement de ce qui a été créé – ex. : changement batteries des panneaux photovoltaïques. Un voyage sur les sites s'est déroulé en septembre 2022, avec un groupe de 12 personnes.

Projet de soutien par Centre-Manche d'une MFR ; à Izely, dispensaire et éducation des filles-mères ; à Tsiro, poursuite du soutien au foyer des filles adolescentes (formations pendant 6 mois) avec construction d'éventuelles autres salles ; 4 écoles de brousse avec projet de cantine et de jardin potager ; et toujours le soutien à l'enseignement à Bevalala et aux annexes agricoles, un ancien élève souhaite créer un centre de formation et sollicitera un soutien également ; pour le Centre de santé, financement de connexions à Internet (des étudiants en médecine veulent faire des visites gratuites dans les villages).

A Fihaonana : (3000 euros envoyés) 4 classes refaites, et une crèche, étage d'un internat refait, projet d'un forage. Paiement d'écolage et de formations d'instituteurs ; 18 écoles aidées dans la brousse.

Association Aveyron-Lozère. Priorité sur le scolaire et l'écologie (l'école verte).

Finir ainsi 2 classes, construction d'un mur de protection contre le vol, et 1 terrain de basket. Associer davantage Groupama au niveau régional selon J.-C. Lépinat – vente de boîtes de gâteaux aux AG éventuellement. Par ailleurs, l'association va couvrir désormais les départements du Gers et du Lot.

Association Landes. Soutien aux projets situés à Anosibe Anala depuis 2011 (aujourd'hui le Père David). Un accès devenu problématique (route impraticable en voiture avec Moramanga). Une maison d'accueil pour les malades, aide sur l'écolage, puits de 18 mètres, une ferme école (un internat construit et projet de cantine, paiement du salaire du gardien), en perspective : un bâtiment d'accueil, une adduction d'eau.

¹ Eléments repris du procès-verbal de l'AG du 5 juillet 2022 et de la séance de débriefing tenue à l'issue du voyage de l'automne 2022.

Association Corrèze. L'association a été créée en 2018. Un projet de soutien à la culture de pommes (et poulets, maraîchage) dans le Sud de l'île, Vinaninonny, avec des parrainages de formations (FERT via Ceffel), en partenariat avec la **Haute-Vienne**. Démarrage avec 90 agriculteurs ; 20.000 euros sur 3 ans ; formation de paysans-relais.

Association Dordogne. Bemahatazana. 1^{ère} visite sur le projet en 2022. 900 élèves à l'école St-Joseph. Des besoins nombreux : mur de séparation pour protéger l'école, crèche, salle informatique, mobylettes, salle de réunion, etc. projet de boulangerie avec des formations. Dans un village reculé de la zone, projet de dispensaire, avec une sage-femme pour aider la sœur.

Associations Gironde et Oise/Somme. Un travail considérable a déjà été fait pour la recréation d'écoles, dont récemment la construction d'une maison pour les sœurs, de bureaux pour les professeurs, de sanitaires, paiement de salaires...

2 classes, des sanitaires, 2 bureaux ont été réalisés dernièrement ; 470 élèves dont 57 parrainés, rémunération d'une cuisinière et d'un jardinier. En projet (sur 3 ans) : panneaux solaires, qui alimentera la cuisine, le chauffage de l'eau. Ce projet est aidé par Electriciens sans frontières – voir partie Perspectives.

Par ailleurs, projet de création d'une coopérative (12.000 personnes, 17 groupes) ; fourniture de matériels agricoles.

Projet 2023 : stages de formation professionnelle de 15 jours, avec des bénévoles français.

Association 77-IdF. Contact étroit avec Sœur Clarisse, qui envoie de nombreuses photos de la situation sur place et des activités. Les difficultés économiques font que les parents ont de plus en plus de mal à payer les frais de scolarité. 380 élèves (il y en avait 600 avant la crise Covid) ; 80 soutenus par l'association, soutien également des enseignants.

La sécheresse a nécessité de réaliser un forage plus profond pour le puits, cela a coûté plus de 10.000 euros, payés avec le concours d'autres donateurs.

Extension du projet à Antsirabe. 1 ha acquis, paiement des actes notariés pour les sœurs. Objectif : proposer aux lycéennes une scolarité à la campagne (pour commencer 3 élèves, 3 religieux) ; le projet de construction du bâtiment a démarré.

Association Rhône-Alpes Auvergne. Création de l'association fin 2020. Association régionale, avec tous les présidents des fédérations au Conseil et des référents Madagascar dans chaque département, qui sont en relation avec Générations Mouvement. Il est important aussi que cet engagement soit bien intégré au niveau de Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

La présidente de l'association a pu se rendre pour la première fois sur les projets à l'automne 2022, rencontrer les interlocuteurs et ainsi acter auprès d'eux la séquence qui s'ouvre avec la nouvelle association.

Bejofo. Une 4^e classe est à construire (5 sont prévues), besoin de 4000 euros (Père Rolland), plus 3000 euros pour : salaires annuels pour 6 institutrices, achats de riz, construction d'un château d'eau. Également : vélos pour les institutrices, projet de clôture, bureau pour le directeur.

Moramanga : (Sœur Marthe) soutien pour l'éducation et le logement d'enfants des rues (réserve d'eau réalisée, frais de scolarité, éventuelle construction d'un bâtiment). (Sœur Fanja) lait pour les nourrissons, travaux et salaires pour une école.

Association Méditerranée. Rapprochement avec toutes les fédérations Générations Mouvement de la région, il s'agit maintenant de provoquer des rencontres.

Andine : l'association verse 15.500 euros/an. Le Dr Raphaël a présenté en réunion à Tana en novembre 2022 l'histoire du projet et les derniers développements (au début construction d'une école publique et d'un centre de santé en 2013, construction d'un lycée en 2015, puis d'un collège et d'une autre école publique, réhabilitation d'école, et d'un marché aux légumes en 2017, distribution de plans de caféiers (10 par personne) – les bénéficiaires vont au centre de santé et à l'enseignement – vente de la production de café et de tomates à une coopérative ; à partir de 2021, réservoir d'eau potable, extension du centre de santé, construction de passerelles pour la saison des pluies, 4/5 ha de reforestation, lutte contre la bilharziose, etc.

Mise en place d'un centre de tri de café en 2022.

Associations de Nord-Est. Association de l'Aube. Soutien d'un cabinet médical pour les plus démunis à Majunga (projet d'une 3^{ème} chambre médicale) ; le Dr Hanitra a présenté toute une série de demandes (soutien à arbitrer entre, une « école des parents », extension de classes, structure préscolaire). Association du Pas-de-Calais : construire de nouvelles classes pour l'école d'Ambondromamy, du fait du nombre de plus en plus important d'élèves, passés de 400 à 600 entre 2018 et 2022.

Association Océan Indien. A la suite de la visite de novembre 2022, l'association ne donnera pas suite au projet envisagé, trop coûteux, situé à Sakay dans l'ouest de l'île. L'association est donc toujours en recherche, et pour cela un échange est prévu début 2023 avec le responsable de FERT basé à La Réunion. Au cours du voyage de 2022, S. Dijoux a accordé des financements pour des vélos, photocopieurs et vidéoprojecteurs, pour les écoles du Père Rolland (voir Rhône-Alpes Auvergne).

Mécénat VoZaMa de Groupama Grand Est. 20/25 élèves par écoles de brousse pour les tout-petits : fourniture de carnets pour lire et écrire, kits d'hygiène pour la rentrée ; pour aller au-delà de la préscolarisation, GGE envisage de financer un soutien à des groupements de femmes.

Perspectives

Poursuite des projets soutenus par l'association nationale

Soutien à l'agri-agence FERT sur des projets ciblés et au projet pilote d'Ampéfy.

Le deuxième versement a été effectué à FERT en janvier 2023. Le partenariat sur le projet d'Ihorombe court jusqu'en 2024. D'autres possibilités de collaboration avec FERT pourront être investiguées.

Le projet d'Ampéfy court également jusqu'en 2024.

Contacts exploratoires

Ces contacts, sur place et en France, nous permettront d'élargir notre spectre d'interventions, de façon très complémentaire avec les actions engagées : ainsi,

- avec **Passerelles Numériques**, organisme de formation, implanté à Madagascar depuis janvier 2022

Après un premier contact en septembre 2022, puis avec Laurent Poupert et Thibaut de Fouchécour, une rencontre à Madagascar le 4 novembre 2022 et une à Paris le 18 janvier 2023, Passerelles Numériques nous a présenté son action, qui a suscité tout notre intérêt.

Fondée en 2005, avec un fort historique en Asie du Sud-Est où elle a travaillé avec Accenture, Passerelles Numériques (PN) a pour objectif d'intégrer des jeunes dans les métiers du numérique, clés de l'employabilité aujourd'hui. Ces jeunes sont sélectionnés à l'issue du Bac selon des critères sociaux – issus de familles défavorisées – et intègre une classe préparatoire de 10 mois afin de se préparer à poursuivre des études supérieures. Le taux de scolarisation post-bac à Madagascar est de 13%. Avec la classe préparatoire de PN, ils suivent des cours de maths, sciences, langues, IT et *soft-skills*. Ils réfléchissent avec PN à leur orientation professionnelle et sont suivis/coachés par PN après leur intégration dans une grande école ou université.

PN a lancé une première promotion en 2022 de 25 élèves et envisage de lancer une deuxième promotion de 50 élèves en 2023. PN (staff de 5 personnes et 9 enseignants à Tana) sollicite des partenaires pour des donations financières (pour payer des bourses et frais opérationnels), des dons matériels, des stages de découverte.



L'association nationale a proposé à PN de lui fournir gracieusement des PC, sans utilisation depuis la fin du partenariat Orange, pour ses étudiants – ce don de 8 PC a pu se concrétiser début 2023.

L'accompagnement de jeunes post-bac issus de milieux ruraux défavorisés serait un prolongement très intéressant par rapport aux soutiens que nos associations membres apportent déjà à l'enseignement secondaire. L'idée serait d'offrir la possibilité, à des enfants issus de nos projets aidés, d'intégrer le cursus proposé par PN. Pour ce faire, il est convenu pour 2023 de faire participer, selon des modalités à voir avec nos associations et si cela leur convient, nos structures aidées au processus d'identification et de sélection des élèves potentiels mené par PN.

- avec **Electriciens sans frontières**, ONG de solidarité internationale

L'association Gironde monte un partenariat avec ESF pour Fierénana – eau (pompage par forage), électricité (panneaux solaires), dans le lycée et la maison des sœurs ; les parents contribueront aux travaux et il y aura l'intervention de 2 professionnels pour la maintenance.

Laurent Poupart et Thibaut de Fouchécour ont rencontré le 11 octobre des responsables d'ESF à Paris ; ce projet est une bonne pratique et mérite d'être partagé avec les autres associations. Le principe d'une présentation d'ESF par son Délégué général et de leurs possibilités d'intervention aux membres en AG de juin 2023 est acté.

- avec des contacts locaux pour un soutien à des projets de **reforestation**



Pascal Mayer, DG de Forêts Assurances-Misso et Stéphane Le Goff, asset manager forestier de la Société Forestière Groupama, ont participé au voyage d'automne pour se rendre compte de la situation, des besoins et de voir dans quelles conditions nous pourrions aider des projets.

Ils ont noté la dynamique de l'éco-tourisme (exemple : parc d'Andasibe), mais la reforestation reste assez ponctuelle et le suivi est difficile. Ils ont pu visiter notamment la grande réserve forestière d'Amfalamaza (200.000 ha) et des communautés villageoises s'occupant de pépinières ; visite notamment d'une pépinière pilotée par l'ONG Bôndy (visité à Amalamanga, au nord de Tana) - Bôndy réalise des projets de « reboisement sociaux » pour lutter contre la déforestation et la pauvreté sur l'île de Madagascar. Leur approche consiste à éduquer les populations locales aux pratiques agricoles durables.

Un projet de reforestation ou d'agroforesterie doit s'appuyer nécessairement sur des communautés villageoises, et non lancé ex-nihilo ; l'idée est d'associer l'économie, le social et l'environnemental.

On pourrait imaginer un projet pilote sur Anosibe Anala, site de 30 ha, en prise avec le projet de l'association Landes.

Voyage annuel

Le prochain voyage annuel collectif des représentants des associations est programmé pour novembre 2023. Voir dans le Rapport financier le sujet des frais (partie Dépenses).

Volet communication

Il serait très utile de réaliser, éventuellement par un stagiaire rémunéré par l'association, une cartographie de l'écosystème web (ce que publient nos membres sur Internet et les réseaux sociaux) et de proposer une optimisation aux membres. L'idée serait d'aller vers un mini-site, qui remonterait les informations données déjà par les associations et de publier des éléments au niveau national.

Conclusion

La situation est compliquée par la crise sanitaire et maintenant économique et ses effets, les relations avec nos contacts locaux sont difficiles, les budgets sont très sollicités par nos interlocuteurs Malgaches ; il est important de poursuivre nos actions, d'en faire une sélection rigoureuse, de pérenniser les projets, au bénéfice des populations de Madagascar plus que jamais dans le besoin.

RAPPORT FINANCIER

Présentation des recettes

Le total des recettes sur l’exercice s’élève à 90.843,96 euros (74.000 euros en 2021). Elles se décomposent principalement comme suit :

- La subvention annuelle de Groupama Assurances Mutuelles (GMA), versée pour la troisième fois directement à l’association, car celle-ci dispose désormais d’un compte bancaire. L’association ne fonctionne plus en symbiose avec le budget de GMA. La subvention de 50.000 euros demandée par le conseil de l’association de GMA a été entièrement accordée et versée en une seule fois. Il s’agit d’un retour à la normale, la subvention de 2021 avait été réduite à 30.000 euros compte tenu de l’absence notamment de frais de voyage. Une convention de mécénat a été rédigée. L’association est d’intérêt général et GMA peut demander à ce titre une réduction fiscale, dans le cadre de la loi.
- Les cotisations des membres fondateurs (les autres membres n’en paient pas). Pour la troisième fois depuis 2004 et conformément aux nouveaux statuts de 2019, les membres fondateurs ont été appelés à cotiser, soit 1.000 euros de cotisation annuelle par membre (hors GMA), ce qui fait une recette annuelle totale de 11.000 euros.
- Des dons personnels pour un montant total de 24.000 euros. Ces dons d’un montant total très significatif au regard de notre budget annuel, sont réalisés par des personnes physiques ; l’association remercie chaleureusement ces personnes de leur confiance et de leur intérêt pour nos actions de soutiens aux populations de Madagascar.
- Enfin, des sommes pour 4.555,96 euros, récupérées d’avances faites pour des frais engagés par l’association pour le voyage d’accompagnants de représentants d’associations [reçu le 24/01/2023, 700 euros complémentaires].

Recettes			
Recettes de l'Association	Date	Montant	Commentaires
Subvention annuelle 2022 versée par Groupama Assurances Mutuelles	17/03/2022	50 000,00 €	Virement annuel de GMA
Cotisations des membres fondateurs (hors GMA)			
GOC	31/01/2022	1 000,00 €	Cotisation au titre de l'année 2020
Cotisations annuelles des Caisses régionales		11 000,00 €	
Sommes récupérées des frais engagés pour accompagnants des voyages		4 555,96 €	
Versement de donateurs particuliers		24 000,00 €	
Régularisations bancaires 2021		288,00 €	
TOTAL DES RECETTES 2022		90 843,96 €	

Présentation des dépenses

Le total des dépenses s’élève à 111.053,48 euros, en très forte progression (15.150,10 euros en 2021) compte tenu essentiellement des frais engagés pour les deux voyages collectifs. Principalement :

- Les frais des voyages, les deux voyages collectifs (40.056,81 pour le voyage de printemps, 13 participants, et 46.762,55 euros pour le voyage d’automne, 16 participants), soit en tout 86.819,36 euros, auxquels s’ajoutent des contributions payées à titre exceptionnel en 2022 aux voyages menés séparément par les associations Ille et Vilaine et Manche-Calvados.
- Les dépenses de communication pour 2.574,00 euros : nous avons fait réaliser des voiles publicitaires (oriflammes) remises aux associations membres, pour faciliter la promotion de leurs actions. Des kakémonos, également remis aux associations, ont été payés par Groupama.
- Les dépenses liées à des soutiens de projets : 15.000 euros pour le projet Ihorombe (FERT) et 3000 euros (+4 euros de frais de virement vers Madagascar directement) pour le projet Ampéfy.

Dépenses			
Dépenses de l'Association	Date	montant	commentaires
Frais bancaires		456,12 €	
Frais voyage annuel à Madagascar - Avril 2022			
Billets d'avion		23 578,81 €	
Agence Kijana Madagascar		16 478,00 €	
Paieement exceptionnel frais voyages associations		3 200,00 €	
Frais voyage annuel à Madagascar - Oct. Nov. 2022			
Vol Air France		21 911,12 €	
Agence Kijana Madagascar		24 201,00 €	
Paieement exceptionnel frais voyages associations		650,43 €	
Actions de communication			
SASU Frambold/PANO Caen Ouest	08/07/2022	2 574,00 €	22 voiles publicitaires
Soutien à des projets (direct ou via des partenariats)			
Association 3A (Association des Amis d'Ampefy)	21/06/2022	3 004,00 €	Soutien aux projets de l'association 3A
Agri-agence FERT	08/07/2022	15 000,00 €	Soutien projet IHOROMBE/FERT - Versement 1
TOTAL DES DEPENSES 2022		111 053,48 €	

La situation financière de l’association est très favorable.

S’agissant des dépenses liées aux voyages :

- L’association a financé à titre exceptionnel deux voyages collectifs cette année, et il n’y en aura qu’un en 2023, ce qui est le rythme normal ;
- Des contributions ont été versées à des associations qui ont fait des voyages hors des voyages collectifs – il s’agit de contributions exceptionnelles, dans le cadre de la facilitation des retours sur place après la rupture des années 2022 et 2021 ; à l’avenir, seuls les déplacements faits dans le cadre des voyages collectifs seront remboursés (règle de base : 1 voyage pour 1 représentant par association) ;
- Enfin, la prise en compte financière d’accompagnants – dont la présence doit rester exceptionnelle – ne pourra se faire que s’il y a remboursement avant le voyage des frais engagés par l’association.

Position du compte BNP Paribas

Elle est de 124.006,38 euros à la clôture de l’exercice (31/12/2022).

Perspectives

Le budget de 2023 sera consacré essentiellement à trois domaines :

- Le voyage annuel des représentants des associations ;
- Le financement de projets à Madagascar ;
- Les éventuelles actions complémentaires de communication.

Rapport fait à Paris, le 16 mars 2023.

Signatures

Laurent Poupert, président *Laurent Poupert*

André Daziano, trésorier *André Daziano*

Pascal Viné, secrétaire *Pascal Viné*

Philippe Ghestem, vérificateur des comptes *Philippe Ghestem*